



## Abus de faiblesse? escroquerie?

Par **veronik**, le **21/02/2009** à **08:21**

Bonjour,

voici mon problème: Suite au décès de ma grand mère, son mari vit seul, il est impotent suite à un AVC. Sa fille "s'occupe" de son compte en banque, mais se sert généreusement au passage. Je vis assez loin, je ne peux donc pas trop m'occuper de tout ça. Mais tout l'entourage est au courant, le reste de la famille, les aides soignantes, aides ménagères qui entourent mon grand père. Personne ne fait rien. Je crains également qu'après le décès de mon grand père, sa fille "magouille" pour récupérer une grosse partie de la vente de la maison et ne lèse ses frères et soeurs. Je voudrais mettre mon nez la dedans mais je ne sais pas comment faire. Dois je contacter un avocat? Un notaire? Merci!

Véro

Par **Tisuisse**, le **21/02/2009** à **08:36**

Bonjour,

La solution serait la mise sous tutelle de votre grand-père. Pour cela, il vous faut le demander au juge aux affaires familiales. Par la même demande, réclamez aussi la vérification des comptes de votre grand-père depuis la mort de votre grand-mère. Il y a de grande chance pour que le juge accède à vos 2 demandes.

Par **veronik**, le **21/02/2009** à **18:11**

Merci pour votre réponse, j'ai ainsi une première piste pour entamer des démarches!